COMMUNE DE CONFORT

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 4 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Confort se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie de Confort sous la présidence de Monsieur BRIQUE Daniel, Maire.
Date de la convocation : 28/11/2023

Membres présents : M. BRIQUE Daniel, M. CASTIGLIA Raphaël, M. BOURNONVILLE Bernard, M. JACQUINOD Mathieu, Mme GOUX URPIN Josiane, M. JERDELET Sébastien, M. SAINT CYR Laurent, M. GUDULFF Didier, Mme MITTENNE LIOGIER Lisiane.
Absent excusé représenté : M. CUGNETTI Jean-Philippe a donné pouvoir à M. JERDELET Sébastien
Absents : M. BERNARDI Eddy, Mme GALLAIS Mélissa, Mme CARJOT Marie-Claude.

Monsieur BOURNONVILLE Bernard est nommé secrétaire de séance.

Point 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2023

Pas de remarque.

Point 2. Décisions du Maire

DECISION DU MAIRE N°2023-06 portant acceptation des devis pour la rénovation d'un appartement communal
Lot carrelage : CARR'DECO, 15 rue Pasteur 01200 VALSERHONE,
2 294.29 € HT, 2 523.72 € TTC
Lot électricité : Auto-entreprise CONFORT-ELEC01, 40 rue de la Crête 01200 CONFORT,
6 750.00 € TTC
Lot menuiserie : SAS ESPACE BOIS MENUISERIE, 223 rue du Manoir 01200 CONFORT,
1 756.00 € HT, 1 931.60 € TTC
Lot plomberie : CONTRIO SARL Bonvy 01200 ELOISE,
4 108.20 € HT, 4 929.84 € TTC

DECISION DU MAIRE N°2023-07 portant acceptation d'un devis pour le déneigement hiver 2023/2024
SARL TPJ PILLARD 46 rue Champs Jacob Lieu-dit Les Essarons 01200 CONFORT,
- astreintes mensuelles (de novembre 2023 à mars 2024) : 220.00 € HT/mois
- heure effective micro-tracteur : 140.00 € HT/heure
- heure effective tracteur de 110CV (évacuation) : 180.00 € HT/heure
- salage des voiries : 1.00 €/kg

Paiement mensuel sur facture incluant uniquement les prestations et heures utilisées pour le déneigement.

DECISION DU MAIRE N°2023-08 portant acceptation d'un devis pour la rénovation de l'aire de jeux
SAS Pleinbois Aménagement, 703 route de l'Isle sur Sorgue 84250 LE THOR,
8 436.00 € HT, 10 123.20 € TTC, comprenant :
- Fourniture et pose d'une structure de jeu TB09PEC1 de chez CREA : toboggan, panneaux PEHD, glissière inox,
- Fourniture et pose d'un sol souple EPDM de qualité premium GEZOLAN d'une surface de 37 m²,

- Fourniture et pose d'un panneau règlementaire d'informations,
- Test de conformité de l'aire de jeux et du sol souple réalisé par un bureau de contrôle agréé avec remise du rapport de contrôle,
- Forfait de gardiennage du chantier la nuit de polymérisation du sol souple EPDM.

DECISION DU MAIRE N°2023-09 portant acceptation d'un devis pour la rénovation d'un appartement communal
Lot peinture-placoplatre : Entreprise DSY route du Pelant 01200 CONFORT,
8 264.70 € HT, 9 091.17 € TTC

Point 3. Choix d'un programmiste pour réalisation d'études d'opportunité, de faisabilité et de pré-programmation du futur départ de l'EHPAD « Sœur Rosalie »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association ITINOVA souhaite vendre en septembre 2025 l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) « Sœur Rosalie » situé à Confort. Cet établissement dont les locaux sont vétustes et inadaptés à la grande dépendance des résidents, sera relocalisé sur la commune de Collonges.

Il expose que le futur départ de l'EHPAD présente un enjeu majeur pour l'avenir du village. Le conseil municipal doit réfléchir à plusieurs scénarios possibles. Pour mener à bien cette réflexion, il est nécessaire de bénéficier d'un accompagnement par un programmiste afin d'étudier les opportunités, pré-programmes et faisabilités pour la requalification de l'EHPAD dans la commune.

Deux programmistes ont été consultés :
- AMO FLORES, 44 cours Tolstoï 69100 Villeurbanne,
- AMOME CONSEILS, 36 rue Rabelais 69512 Vaulx en Velin.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des deux offres soumises par les deux programmistes consultés et après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** l'offre d'AMOME CONSEILS pour les études d'opportunité, de faisabilité et de pré-programmation avec un montant de 21 250.00 € HT, 25 500.00 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette offre et à signer tous les documents afférents à la présente délibération et **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Point 4. Finances : Décision Modificative n°2 (délibération n°2023-37)

Une décision modificative est nécessaire
- pour le financement de l'aménagement de l'aire de jeux (remplacement du toboggan),
- pour le remboursement du dépôt de garantie aux locataires des appartements communaux.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative ci-après, présentée par Monsieur CASTIGLIA, adjoint délégué aux finances.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 165 : Dépôts et cautionnement reçus		377.00 €		
TOTAL D 16 : Dépôts et cautionnement reçus		**377.00 €**		
D 2158 Autres matériels-outillages	4 200.00 €			
D 2188 : Autres immo. corporelles		4200.00 €		
TOTAL 21 : Immobilisations corporelles	**4 200.00 €**	**4 200.00 €**		
R 165 : Dépôts et cautionnements reçus				377.00 €
TOTAL R 16 : Dépôts et cautionnement reçus				**377.00 €**
TOTAL	**4 200.00 €**	**4 57700 €**		**377.00 €**
TOTAL GENERAL		**377.00 €**		**377.00 €**

Point 5. Vente de terrain communal à M. et Mme OVAL Francisco (délibération n°2023-38)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 13 avril 2022, Monsieur et Madame OVAL Francisco ont demandé à la commune l'acquisition du terrain communal cadastré section AB n°418 attenant à leur propriété 228 rue de la Valserine.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'emplacement de cette parcelle de 88 m² située en zone UCB ne présente aucun intérêt particulier pour la commune et qu'il serait opportun de répondre favorablement à cette demande. Il indique que la commission des finances, réunie le 02 novembre 2023, a proposé un prix de vente à 30.00 euros le mètre carré.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu l'avis de la commission des finances,
Après en avoir délibéré, l**e conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte** de vendre à Monsieur et Madame OVAL Francisco le terrain communal cadastré section AB n°418 d'une surface de 88 m², et **fixe** le prix de vente à 30.00 euros le mètre carré,

- **Précise** que le choix du géomètre chargé du document d'arpentage sera laissé à l'initiative des acheteurs, et **précise** que tous les frais concernant la transaction (géomètre, enregistrement, notaire…..) seront entièrement à la charge des acheteurs,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout autre document se rapportant à cette opération.

<u>Point 6.</u> Approbation de deux rapports de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) et des attributions de compensations (délibération n°2023-39)

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'en 2018, un principe de prise en charge de la totalité du FPIC du territoire par la Communauté de communes a été décidé. Corrélativement, afin d'assurer une neutralité financière et d'optimiser la dotation d'intercommunalité, il a été convenu que la prise en charge du FPIC par la CCPB serait déduite des attributions de compensation pour chaque commune. **Cependant, exceptionnellement cette année, pour des raisons techniques chaque commune devra payer directement sa quote-part du FPIC.**

S'agissant de la compétence eaux pluviales, devant la difficulté de procéder à une évaluation équitable des charges transférées par chaque commune, et compte tenu des travaux à venir sur cette compétence, il a été proposé, en 2019 et 2020, l'absence de transfert de charges sur les attributions de compensation au titre du fonctionnement en contrepartie de la prise en charge par les communes de manière annuelle sur une attribution de compensation d'investissement à verser à la CCPB du coût des opérations d'investissement eaux pluviales relatives à leur territoire.

En application de l'article 1609 nonies c du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges **s'est réunie le 28 juin 2023 et le 19 octobre 2023** pour procéder **à la révision du FPIC au titre de l'année 2023,** ainsi que pour définir le coût des opérations d'investissement d'eaux pluviales à prendre en considération dans l'attribution de compensation 2023.

Ainsi, les deux rapports issus des deux CLECT du 28 juin 2023 et du 19 octobre 2023, compte tenu du **caractère dérogatoire de l'évaluation**, doivent être approuvés par le conseil communautaire à la majorité des 2/3 ainsi que par les conseils municipaux des communes concernées.

Monsieur le Maire précise que le conseil communautaire de la CCPB a délibéré favorablement lors de sa séance du 26 Octobre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'approuver** les deux rapports des CLECT en date du 28 juin 2023 et du 19 octobre 2023 ci-joint annexés

- **D'approuver** les montants des attributions de compensation pour 2023 pour la commune de Confort, comme mentionnés dans le tableau ci-dessous

FISCALITE TRANSFEREE		TRANSFERT DE CHARGES						TRANSFERT DE CHARGES			
COMMUNES	AC FISCALE	SIVU	ZAE	FSL	SDIS 2023	FPIC 2023	AC FONCTIONNEMENT	AC INVESTISSEMENT	EAUX PLUVIALES CLECT 28 juin 2023	EAUX PLUVIALES CLECT du 19 Octobre 2023	TOTAL AC INVESTISSEMENT
BILLIAT	228 568			-173	-11 952	0	216 443				0,00
CHAMPFROMIER	193 554			-218	-14 808	0	178 528		-17 053,00		-17 053,00
CHANAY	69 134			-196	-11 513	0	57 425				0,00
CONFORT	83 795		-1 322	-172	-11 753	0	70 548	-2 330,00			-2 330,00
GIRON	4 013				-3 679	0	334				0,00
INJOUX GENISSIAT	1 389 847			-350	-30 953	0	1 358 544				0,00
MONTANGES	25 097				-6 825	0	18 272		-9 730,00		-9 730,00
PLAGNE	2 002			-39	-2 702	0	-739				0,00
ST GERMAIN DE JOUX	51 423		-1 887	-143	-8 931	0	40 462	-1 568,00			-1 568,00
SURJOUX LHOPITAL	18 611				-2 947	0	15 664				0,00
VALSERHONE	4 011 136	-25 300	-57 837	-4 896	-322 523	0	3 600 580	-73 631,00	-68 816,00	-703 027,00	-845 474,00
VILLES	15 030			-117	-6 363	0	8 550				0,00
TOTAL COMMUNES	6 092 210	-25 300	-61 046	-6 304	-434 950	0	5 564 610	- 77 529,00	- 95 599,00	-703 027,00	- 876 155,00

- **D'autoriser** le Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Point 7. Compte-rendu des commissions municipales

CCAS : La distribution des colis de noël sera effectuée le vendredi 15 et le samedi 16 décembre. Le choix des colis s'est porté sur Esprit Gourmet comme l'an passé. La date du repas des aînés a été fixée au dimanche 11 février 2024.

Commission culture-associations : L'animation de la bibliothèque le samedi 18 novembre « rencontre avec l'auteur Pierre DUPONT » a été un succès.

Projet aménagement du centre bourg entre le tram et l'école : réunion à prévoir avec l'architecte Michel Causse pour la présentation de l'avant-projet.

Commissions des travaux et finances : Raphaël CASTIGLIA énumère les devis travaux acceptés.

ENTREPRISES	OBJET DES TRAVAUX	MONTANT TTC
SARL TP PILLARD	Création dalle abri bus rue du Crêt d'Eau	3 924,00 €
SARL TP PILLARD	Création mur de soutènement et muret	7 744,00 €
DE SA	Remplacement protections des vitraux de l'église	14 853,60 €
EUROVIA	Réfection parking salle polyvalente	3 488,40 €
EUROVIA	Réfection parking du Closet	6 894,54 €
EUROVIA	Rénovation parking rue de la Valserine	5 330,22 €
EUROVIA	Réfection rue du Pelant	1 660,80 €
SAS PLEINBOIS	Aménagement aire de jeux (toboggan)	10 123,20 €
FAMY	Déplacement PI n°7 rue du Crêt d'Eau	1 320,00 €
ELABOR	Espace funéraire	14 592,00 €
ELABOR	Travaux de relevage	13 457,28 €

Rénovation appartement T2 au-dessus de l'épicerie		
DSY	**Lot peinture placoplatre**	**9 091,17 €**
CARR'DECO	**Lot carrelage**	**2 523,72 €**
CONFORT-ELEC01	**Lot électricité**	**6 750,00 €**
ESPACE BOIS MENUISERIE	**Lot menuiseries**	**1 931,60 €**
CONTIO SARL	**Lot plomberie**	**4 929,84 €**
ESPACE BOIS MENUISERIE	**Rénovation énergétique des bâtiments mairie/bibliothèque**	**34 274,68 €**

Point 8. Informations diverses

- Urbanisme :
Déclaration préalable de travaux :
Non-opposition : remplacement des protections en grillage des vitraux de l'église par des plexiglas incolore (commune de Confort).

- Projet d'installation d'un panneau d'informations sortie Nord du village
Dossier transmis à Sébastien JERDELET pour réévaluation des données. Quel que soit l'emplacement choisi, il faudra interroger les exploitants de réseaux pour connaitre leurs localisations avant son installation (DICT).

- Projet d'installation d'un compost : nouvelle proposition à côté de l'école
Daniel BRIQUE charge Sébastien JERDELET de demander à Jean-Philippe CUGNETTI d'étudier ce dossier et de le finaliser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance,
Bernard BOURNONVILLE

Le Maire,
Daniel BRIQUE

MAIRIE DE CONFORT (AM)